

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 39/01

ÉFAI – 010101 – AMR 23/018/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / « DISPARITIONS » PRÉSUMÉES

COLOMBIE

Baudilio Rolon

Albeiro Marquez

La population civile d'El Tarra et de Tibú, dans le département du Norte de Santander

Londres, le 12 février 2001

Selon les informations recueillies par Amnesty International, deux civils ont « disparu » après avoir été enlevés par des hommes armés appartenant à une formation paramilitaire. L'organisation de défense des droits humains éprouve de vives craintes pour la sécurité de ces deux hommes et des autres civils de la région, qui sont régulièrement pris pour cibles par des paramilitaires agissant avec le soutien de l'armée.

Baudilio Rolon et Albeiro Marquez, deux habitants du hameau de Filo Gringo, dans la municipalité d'El Tarra, ont « disparu » dans la matinée du 7 février 2001. Selon les informations communiquées à Amnesty International, ils étaient en train de réparer une voiture dans un garage de la ville de Tibú, dans le département du Norte de Santander, lorsqu'ils ont été enlevés par des paramilitaires armés.

Depuis l'offensive paramilitaire lancée en 1999 sur les municipalités d'El Tarra et de Tibú, de nombreux civils ont été victimes de graves atteintes aux droits humains, notamment des homicides et des « disparitions ». En février 2000, des paramilitaires sont entrés en nombre dans la communauté de Filo Gringo et ont incendié le village, qui a été détruit en grande partie, et ce bien que les autorités de la région et l'armée colombienne aient été informées qu'une attaque était imminente (voir l'AU 16/00, AMR 23/02/00 du 24 janvier 2000 et sa mise à jour, AC/AU 16/00, AMR 23/010/00 du 8 mars 2000). En avril 2000, des paramilitaires ont abattu 21 membres d'une communauté de personnes déplacées qui avait trouvé refuge dans la région (voir l'AU 80/00, AMR 23/017/00 du 7 avril 2000).

Amnesty International et d'autres organisations de défense des droits humains ont dénoncé à maintes reprises la poursuite des agissements des paramilitaires dans la région ainsi que les graves atteintes aux droits humains perpétrées dans les municipalités d'El Tarra et de Tibú. Ces agressions se produisent en dépit d'une forte présence militaire, ce qui montre que les autorités n'ont toujours pas réellement pris la décision de combattre les paramilitaires ni de protéger les civils de la région, bien que les Nations unies aient adressé de nombreuses recommandations en ce sens au gouvernement colombien, et que ce dernier s'y soit lui-même engagé.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax / télex (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- faites état de votre inquiétude quant à la sécurité de Baudilio Rolon et d'Albeiro Marquez, qui auraient été enlevés par des paramilitaires le 7 février 2001 ; demandez instamment qu'une enquête exhaustive et impartiale soit menée sur leur « disparition » et que les responsables présumés de cet enlèvement soient déférés à la justice ;
- dites-vous préoccupé par la sécurité de la population civile des municipalités d'El Tarra et de Tibú, dans le département du Norte de Santander, et demandez à savoir quelles mesures le gouvernement et les forces de sécurité ont l'intention de prendre pour protéger ces personnes ;
- faites part de votre préoccupation à l'idée que ni le gouvernement ni les forces armées n'ont pris de mesures pour protéger la population civile d'El Tarra et de Tibú, ni pour combattre les formations paramilitaires qui opèrent dans la région, bien qu'ils aient été avertis à plusieurs reprises que celles-ci s'apprêtaient à mener des attaques ;
- demandez instamment que soit ouverte une enquête approfondie et impartiale sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires qui opèrent dans le département du Norte de Santander, que les conclusions soient rendues publiques et que ceux qui soutiennent ces groupes ou en font partie soient déférés à la justice ;
- exhortez les autorités à adopter immédiatement des mesures en vue de démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements pris par le gouvernement et aux recommandations formulées par les Nations unies et par d'autres organisations intergouvernementales.

APPELS À :

Président de la République :

Señor Presidente Andrés Pastrana Arango
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie

Fax : 57 1 336 2109 / 337 1351

Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente, / Monsieur le Président de la République,*

Ministre des Affaires étrangères :

Dr. Guillermo Fernández de Soto
Ministro de Relaciones Exteriores
Ministerio de Relaciones Exteriores
Palacio San Carlos
Santafé de Bogotá, Colombie

Télex : 45209 MRRE CO

Fax : 57 1 562 7822

Formule d'appel : *Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Commandant de la 5^e brigade :

General Martín Orlando Carreño Sandoval
Comandante de la V Brigada
Calle 14, Carrera 33,
Bucaramanga, Santander, Colombie

Fax : 57 76 359 189 / 334 390

Formule d'appel : *Sr. Comandante, / Mon Général, (si vous êtes un homme) ou Général, (si vous êtes une femme)*

COPIES À :

Association juridique :

MINGA
AA 40303, Santafé de Bogotá, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 26 mars 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*